

Aide à la rénovation de façade

VILLE DE LA FLECHE

François MERCIER

Service Urbanisme et Aménagement du territoire
Centre administratif Jean Virlogeux – Espace Pierre Mendès-France
72 200 LA FLECHE
02 43 48 53 77

f.mercier@cc-paysflechois.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Par délibération du Conseil municipal de La Flèche, en date du 7 mars 2005, la Ville a décidé d'attribuer une subvention aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation de façade.

Cette aide accompagne des travaux d'embellissement, visibles depuis le domaine public sur des logements situés à l'intérieur du périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU).

Cette politique vise à améliorer la qualité du patrimoine bâti du centre-ville. Elle est menée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui attribue un label aux opérations éligibles, et apporte son propre soutien financier.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ville de La Flèche.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires bailleurs ou occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Autorisation d'urbanisme accordée (avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France) ;
- Obtention du label « Fondation du Patrimoine ».

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 10% du montant HT des travaux éligibles (aide plafonnée à 5 000 €).
- En secteur prioritaire bonifié : 20% du montant HT des travaux (aide plafonnée à 7 500 €).
- En complément des frais d'adhésion à la Fondation du Patrimoine, une aide annuelle de 4 000 € est sollicitée en vue de soutenir l'action de cette dernière sur le territoire communal.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Ville de la Flèche, Fondation du Patrimoine

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

27 projets ont été retenus et financés sur La Flèche depuis la mise en place du dispositif.

